

209C1228
FR0000054629-FS0583

2 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

COFIDUR

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2009 complété par un courrier du 2 octobre 2009, la société anonyme Evolis (14, avenue de la Fontaine, 49070 Beaucouze) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société COFIDUR et détenir 862 741 actions COFIDUR représentant autant de droits de vote, soit 10% du capital et 8,87% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte du remboursement d'un emprunt obligataire émis par la société EMS Finance en actions de la société COFIDUR au profit de la société Evolis.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Evolis agit seul, sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société COFIDUR ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Evolis n'a pas actuellement l'intention d'acquérir d'autres actions de la société COFIDUR, de prendre le contrôle de cette société ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes à un poste d'administrateur de la société COFIDUR. La société Evolis n'a conclu aucun accord de cession temporaire portant sur des actions ou des droits de vote de la société COFIDUR ».

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 627 410 actions représentant 9 725 940 droits de vote.